Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Le Treize Octobre Deux Mil Seize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Sept Octobre Deux Mil Seize.

**Présents :** Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine DE CAQUERAY, Yannick GARIN, Christian AIRAUT, Isabelle CIAIS, Brigitte ISNART, Martine LEA-PASTORINO, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Patricia ROUX-GUISTO, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Agnès SOLIMEIS,

**Procurations :**
Honoré GHETTI procuration à Agnès SOLIMEIS,
Didier GIORDAN procuration à Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 00.

Monsieur Alain MARTIN est désigné comme secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite rendre hommage, en rappelant que Monsieur Gérard ERRE a assisté le 12 Octobre 2016, aux obsèques de Monsieur René BATTIN, Ancien 1er Adjoint sous la première mandature de Monsieur Gaston FRANCO, il a

terminé sa carrière comme Capitaine de Corvette à l'OTAN, pour qui la sécurité était essentielle et Monsieur le Maire souhaite aussi associer à cet hommage Monsieur Pierre SOLA, il nous a quitté le 23 Août dernier, en un mois et demi deux 1er Adjoints ont disparu, Monsieur Pierre SOLA âgé de 80 ans et Monsieur René BATTIN, 92 ans.

A la mémoire de ces deux 1er Adjoints, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence.

***ADMISSIONS EN NON VALEUR :***

Monsieur le Maire propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour en effet la Perception devait communiquer à Madame Aurore DAHON des chiffres exacts. L'objet de la délibération de mise en non-valeur concerne des créances faites par des administrés estimées à environ 5 000€ qui concerne surtout à 80 % des rôles d'eau non réglés, il s'avère que ces administrés sont solvables, délai de plus de 5 ans donc mise en non-valeur.

Arrivée de Madame Patricia ROUX-GUISTO à 19 h 10.

Madame Aurore DAHON informe le Conseil Municipal que le projet des admissions en non-valeur concerne des gens encore vivants ou avec des héritiers et qu'en une matinée de recherche, Madame Pascale BEUNARD a retrouvé la quasi-totalité des personnes concernées pour ces créances. Des explications ont été demandées à la Perception avant une décision définitive.

Monsieur le Maire demande que ce dossier soit représenté à un autre Conseil Municipal

***DECISIONS MODIFICATIVES OFFICE DU TOURISME ET SAINT MARTIN VESUBIE :***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions modificatives aussi bien sur l'Office du Tourisme que sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative n'est qu'un jeu d'écriture, transfert d'un compte sur un autre pour arriver à l'équilibre zéro.

Madame Aurore DAHON donne lecture de la délibération concernant la décision modificative sur l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Aurore DAHON donne lecture de la décision modificative concernant le budget de la Commune de Saint Martin Vésubie.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

***DISSOLUTION DE LA CCASS ET DE SA REGIE :***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRE) supprime l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Monsieur le Maire remercie Madame Martine LEA-PASTORINO qui s'est toujours investie dans ce CCASS.

Madame Martine LEA-PASTORINO rappelle qu'il n'y a eu qu'une seule réunion avec Madame Agnès SOLIMEIS et que les actions ont été faites au coup par coup.

Monsieur le Maire propose de dissoudre ce budget annexe qui n'est quasiment pas utilisé depuis plusieurs années au 31 Décembre 2016 et propose également de reprendre la compétence du CCAS dissous en reprenant l'ensemble des comptes du CCAS dans le budget principal de la commune (actif, passif, trésorerie).

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Suite à la dissolution du budget annexe « Centre Communal d'Actions Sociales », Monsieur le Maire propose de dissoudre également la régie d'avance du bureau d'aide sociale de la commune de Saint Martin Vésubie lié à ce budget en date du 31/12/2016.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Agnès SOLIMEIS demande combien il reste sur le budget de la CCASS.

Monsieur le Maire répond 512.00€ de dépenses en 2015 et Madame Aurore DAHON complète en signalant qu'aucune dépense n'est intervenue en 2016 et uniquement une recette de 267.00€.

***PATURAGES :***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau qu'ils ont sous les yeux reflète l'excellent travail de la Commission de l'Agriculture réunie le 17 Juin 2016 en présence de Madame Isabelle CIAIS, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Christian AIRAUT et Monsieur Alain MARTIN pour permettre l'évolution de tous ces baux, afin de maintenir les éleveurs sur nos magnifiques alpages, de supprimer les inégalités, définir un nouveau tarif et travailler sur la grille d'analyse de la valeur locative des alpages et estives

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 13 Novembre 2015 fixant les limites de durée et de loyer des conventions pluriannuelles de pâturage applicable au 15 Novembre 2015.

Il précise que les tarifs pour les alpages sont les suivants :

Minimum par ha/an : 3.04€

Maximum par ha/an : 20.36€

Indice national des fermages 2015 : 110.05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses conventions appliquent des tarifs inférieurs au minimum légal.

Il a été proposé, en relation avec les services de la Préfecture des Alpes-Maritimes, de définir un tarif médian situé entre le prix minimum et le prix maximum, soit 11.70€ de l'hectare.

Ce tarif initial est ajusté pour chaque pâturage selon la note obtenue avec la grille tarifaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le prix de 11.70€ l'hectare et d'accepter les notes attribuées à chaque pâturage selon la grille tarifaire de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

***CREATION D'UNE REGIE « MANIFESTATIONS CULTURELLES » :***

Monsieur le Maire rappelle la dissolution de l'Association de l'Office du Tourisme, remplacé par un Office Municipal de Tourisme, afin d'assurer la continuité des animations tout au long de l'année sur le territoire de la commune de Saint Martin Vésubie. Monsieur le Maire propose de mettre en place une régie d'encaissement des recettes liées aux manifestations culturelles et les animations communales.

La régie encaissera :

- Les ventes de produits de fêtes communales : boissons, repas, tombolas, lotos, jeux,
- Les droits de places liés aux brocantes,
- Les entrées payantes pour les spectacles organisés par la commune (ex : le Théâtre),
- Les droits de participation à la visite guidée du centre ancien du village,
- Prestation séance informatique

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur la création de cette régie ?

Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

***SERVITUDE DE PASSAGE ACCES PROPRIETE DAVID :***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nice le 29 septembre 2015

concernant le désenclavement de la propriété de Madame DAVID MARTIN cadastrée AH 408 et 419.

Ce désenclavement a son emprise sur une parcelle communale référence AH 418 d'une surface de 141m² ; cette parcelle est un canal d'irrigation.

Il y a donc lieu d'établir un acte de servitude de passage pour autoriser ce passage.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle concerne un canal et qu'il y a deux façon de procéder à la prise de l'emprise : soit en laissant ce canal en aérien, soit en le busant.

Madame Géraldine DE CAQUERAY pense qu'il ne faut pas le buser mais mettre des plaques sur le canal.

Monsieur le Maire demande que le canal reste aérien et que dans l'éventualité d'un busage, tous les frais et entretien seraient à la charge de Madame DAVID MARTIN.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande que toutes les conditions d'utilisation soient mentionnées dans un acte par un Notaire.

Monsieur Christian AIRAUT pense qu'il faut conserver ce canal, il fait partie de notre patrimoine et de notre héritage.

Monsieur le Maire rappelle que les canaux d'irrigation ont aussi la fonction de récupérateur des eaux pluviales.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'acte fourni par Maître DELSART.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Géraldine DE CAQUERAY, Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :***

Suite à la Commission des Finances qui s'est déroulée avant le Conseil Municipal et aux demandes de subvention des différentes associations, Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle CIAIS, Présidente de la Commission des Finances pour voter les demandes.

Madame Isabelle CIAIS informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 2 000.00€ pour l'Association des Pèlerins de Notre Dame des Fenestres. Elle rappelle que la Commune a accordé à cette association en 2015 une subvention de 800.00€ et propose d'attribuer une subvention de 800.00€ pour l'année 2016.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Madame Géraldine DE CAQUERAY et Madame Agnès SOLIMEIS ne prennent pas part au vote, elles sont membres du Bureau de l'Association.

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Isabelle CIAIS informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 1 000.00€ pour l'Association « le Chœur du Mercantour » pour investir dans du matériel de sono et prise de son. Elle rappelle que la Commune a accordé à cette association en 2015 une subvention de 700.00€ et propose d'attribuer une subvention de 1 000.00€ pour l'année.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Isabelle CIAIS informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association « Un toit pour Toi », Association basée sur Nice qui a pour but d'aider les enfants en Océanie. En commission des Finances, il a été rappelé la règle de base, seule les associations locales sont aidées.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande qui est d'accord pour refuser cette demande de subvention qui ne vient pas d'une association locale ?

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

Madame Isabelle CIAIS informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 600.00€ pour l'Association « Club des Sports – Section randonnée » créée en 2014 pour permettre à cette association de former deux adhérents pour l'encadrement de ses 22 membres. La Commune accorde à cette association une subvention de 600.00€.

Monsieur Yannick GARIN ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.
Madame Isabelle CIAIS informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 100.00€ pour l'Association « Usagers des Transports Vésubie-Valdeblore », Association basée sur Lantosque.

Madame Isabelle CIAIS rappelle la ligne à conduire et propose de refuser cette association.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire demande de refuser cette subvention, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

***TARIFS MARCHE ET VILLAGE DE NOEL :***

Monsieur le Maire rappelle les animations de Noël, précédemment gérées par l'Office de Tourisme et plus particulièrement le marché et village de Noël.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de 2015 :
- Stand à la journée : 10.00€
- Forfait Stand pour 6 jours : 40.00€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année le marché va durer plus longtemps, et propose donc les tarifs suivants :

- Stand à la journée : 10.00€
- Forfait Stand pour 8 jours : 50.00€

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**APPROBATION DE LA CONCERTATION PUBLIQUE :**

Monsieur le Maire rappelle que cette concertation publique n'avait aucun critère d'obligation, il a souhaité que cette concertation se déroule du 6 au 20 août 2016 et informe le Conseil Municipal que la Métropole finance à 100% le projet d'aménagement du centre du village pour un montant de 6 millions €.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur Christian ESTROSI.

Cette concertation avait pour objectif d'informer le public sur les objectifs et la consistance du projet, mais également d'affiner celui-ci au regard des éventuelles remarques formulées par la population concernant l'aménagement de la Place Général de Gaulle et de la Place des Allées et majoritairement favorable au projet

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Géraldine DE CAQUERAY qui a reçu Madame Christelle SAVIO et les Services de la Métropole pour faire part à la Mairie du bilan de la concertation.

Madame Géraldine DE CAQUERAY rappelle que cette concertation a été souhaitée par la Mairie et pendant la saison estivale pour pouvoir toucher plus de monde, elle donne lecture du rapport établit suite à la concertation.

Madame Géraldine DE CAQUERAY pense que la fontaine de la Place des Allées n'est pas noble au point de vue architecturale, elle souhaiterait la mettre sur la place Général de Gaulle plus conforme au style garibaldien, innover en mettant la statue du guide PLENT avec une cascade et une mise en éclairage.

Monsieur le Maire donne une citation du Docteur Cagnoli datant de 1910 : « Dommage que la Mairie ait été construite devant parce que si on l'avait poussée à l'arrière on aurait eu une plus belle perspective ».

Madame Géraldine DE CAQUERAY rappelle que la volonté de la Mairie est de conserver le Jeux de Boules sur la Place des Allées.

Madame Isabelle CIAIS demande si le trottoir de l'Altitude 1000 sera intégré dans le projet.

Madame Géraldine DE CAQUERAY répond par la négative et lui propose de se rapprocher des services de la Métropole.

Monsieur Christian AIRAUT demande si le grand panneau décrivant le cœur de nos sommets à l'entrée de l'Office du tourisme qui attire l'œil des touristes, peint par Monsieur Alexandre SOLIMEIS peut être restauré ?

Madame Aurore DAHON lui répond que la restauration de ce panneau va être faite.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES :**

**Promotion du Tourisme :**

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme des animations promouvant le tourisme et organisées sur la Commune de Saint Martin Vésubie pour l'année 2017.

Ces animations peuvent bénéficier du concours financier du Département des Alpes-Maritimes.

Le Maire souhaite solliciter l'aide du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 25 000.00€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**Organisation Animations culturelles :**

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme concernant l'organisation des animations culturelles sur la Commune de Saint Martin Vésubie pour l'année 2017.

Ces animations peuvent bénéficier du concours financier du Département des Alpes-Maritimes.

Le Maire souhaite solliciter l'aide du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 45 000.00€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**Organisation Animations sportives :**

Le Maire expose au Conseil Municipal le programme des animations sportives sur la Commune de Saint Martin Vésubie pour l'année 2017.

Ces animations peuvent bénéficier du concours financier du Département des Alpes-Maritimes.

Le Maire souhaite solliciter l'aide du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 15 000.00€.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

**DEVIS D'ETUDES POUR SECURISATION CANAL DE NANTELLE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion entre la commission travaux et les services du RTM du 22 Juillet dernier concernant le Canal de Nantelle ; des travaux de sécurisation, de confortement et de rénovation du canal sont nécessaires à son bon fonctionnement et son maintien. Monsieur le Maire rappelle que ce Canal a 100 adhérents.

Le RTM propose un devis d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la prise d'eau, de la sécurisation du cheminement des usagers contre les chutes de hauteur et les chutes de blocs et la réfection de l'étanchéité du canal. Le montant du devis est de 4 000.00€ HT. Monsieur le Maire propose de valider ce devis et de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Madame Géraldine DE CAQUERAY remercie Monsieur le Maire d'avoir pris en compte sa demande, car depuis 1999 peu d'entretien fait sur ce canal et précise que depuis plus de trente ans, la Commune de Saint Martin Vésubie ne s'est jamais investie sur le canal de Nantelle.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Madame Géraldine DE CAQUERAY ne prend pas part au vote en tant que Présidente de l'Asa du Canal de Nantelle.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine DE CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne quelques informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire dévoile le carton d'invitation concernant l'ouverture du Pôle Sport de Montagne prévue le 29 Octobre 2016, 11 h 00 dévoilement du Nom, 14 h 00 portes ouvertes.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI informe le Conseil Municipal que les autres villages ont hâte de l'ouverture de ce site.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé au Comité de Jumelage plusieurs projets et qu'un voyage d'échange avec l'école de Saint Martin Vésubie et l'Ecole d'Entracque a été retenu, il s'est déroulé, la semaine dernière comprenant 25 élèves de la classe de CM1-CM2 et leur instituteur. Madame Christine CARLES DE CAUDEMBERG leur a donné quelques cours d'Italien et les échanges se poursuivront tout au long de l'année. Sur le retour les enfants ont visité le village de Vernante. L'échange entre l'école d'Entracque et l'Ecole de Saint Martin Vésubie est prévu entre le mois de Mai et le mois de Juin.

Monsieur le Maire tient aussi à remercier Monsieur Richard AUGUGLIARO pour l'organisation du week-end « Les Rencontres de Maurice Ricci » qui ont été de haute qualité avec la présence du Maire d'Entracque, Monsieur Gian Pietro PEPINO. Rencontres qui se sont terminées à l'Eglise Notre Dame de l'Assomption par « L'Aria de Jean Sébastien Bach » interprétée au fifre par Monsieur Xavier BORRIGLIONE accompagné au piano par Monsieur Frédéric CHAUVEL.

Monsieur le Maire remercie Madame Brigitte ISNART de l'avoir représenté aux rencontres de Chorales organisées par Brigitte ANDRIEU et lui donne la parole ; celle-ci remercie Madame Géraldine DE CAQUERAY pour son aide pour le service du repas du samedi soir et le Comité des Fêtes pour le repas du Dimanche midi, ils ont accueilli près de 300 choristes.

Madame Brigitte ISNART rappelle au Conseil Municipal que les Chœurs du Mercantour représentent Saint Martin Vésubie dans le monde entier.

Madame Brigitte ISNART remercie aussi Brigitte et Jacky ANDRIEU pour l'apport de toutes ces chorales en particulier la Chorale de la Mouette, et l'argent récolté pour le Téléthon.

Monsieur le Maire lui aussi félicite Madame Brigitte et Monsieur Jacky ANDRIEU.

La séance est levée à 20 h 33

**Henri GIUGE**
Maire

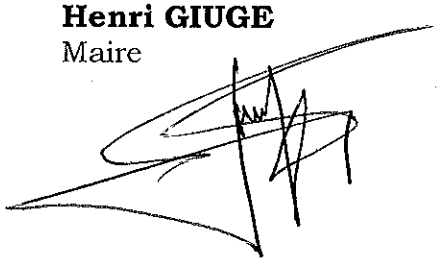

**Alain MARTIN**
Conseiller Municipal